

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le 14 décembre à 18h25, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Daniel BOUR, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine JANIAUD LARCHER, Jean LOCATELLI, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Jean-Michel TALON, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires**, Gisèle LAMARE **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Thomas BIETRY, Anissa BRIKH, Chantal BEQUILLARD, Anne Catherine BOBILLIER, Philippe CHEVALIER, Catherine CREPIN, Catherine CLAYEUX, Patrice DUMORTIER, Imann EL MOUSSAFER, Vincent FREARD, Christian GAILLARD, Hamid HAMLIL, Sophie GUYON, Michel HOUDELAT, Thierry MARCJAN, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Sophie PHILIPPE, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, et Françoise THOMAS.

Avaient donné pouvoir : Thomas BIETRY à Gilles COURGEY, Anissa BRIKH à Jean LOCATELLI, Philippe CHEVALIER à Monique DINET, Catherine CREPIN à Christian RAYOT, Thierry MARCJAN à Jean-Jacques DUPREZ, Emmanuelle PALMA GERARD à Robert NATALE, Sophie PHILIPPE à Daniel FRERY, Frédéric ROUSSE à Annick PRENAT et Lionel ROY à Sandrine JANIAUD LARCHER.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 27 novembre 2023	Le 30 novembre 2023	En exercice	50
		Présents	26
		Votants	35

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Martine BENJAMAA est désignée.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2023-07-12 Budget annexe ZAC des Chauffeurs - Décision Modification n°1

Rapporteur : Daniel FRERY

Suite à la non-réalisation de la vente de foncier prévue au budget cette année, il est nécessaire de doter à la section de fonctionnement l'article budgétaire 774 « produits exceptionnels – subvention du Budget Général » pour permettre de compenser les dépenses d'entretien annuelles. Par ailleurs, il convient également d'ajuster les écritures d'emprunt consécutivement à l'augmentation des taux d'intérêt exercée par la Caisse d'Epargne et ce afin de pouvoir assurer le remboursement annuel des intérêts d'emprunts.

La non-réalisation de la vente nécessite également de réajuster les comptes d'écriture de stock et de doter à la section d'investissement l'article budgétaire 168 751 « Avance versée par le Budget Général » afin de pouvoir permettre le remboursement du capital de la dette et la réintégration des intérêts dans les comptes de stock.

Fonctionnement : <u>Dépenses</u> :	Chapitre 011	Compte	605 :	- 40 000,00 € HT
	Chapitre 66	Compte	66111 :	+ 3 900,00 € HT
	Chapitre 043	Compte	608 :	+ 3 900,00 € HT
Fonctionnement : <u>Recettes</u> :	Chapitre 043	Compte	796 :	+ 3 900,00 € HT
	Chapitre 77	Compte	774 :	+ 35 700,00 € HT
	Chapitre 70	Compte	7015 :	- 369 900,00 € HT
	Chapitre 042	Compte	71355 :	+ 298 100,00 € HT
Investissement : <u>Dépenses</u> :	Chapitre 040	Compte	3555 :	+ 298 100,00 € HT
Investissement : <u>Recettes</u> :	Chapitre 16	Compte	168751 :	+ 106 900,00 € HT

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le



ID : 090-249000241-20231214-2023_07_12-BF

90053	Communauté de Communes du Sud Territoire	DM n°1 2023
Code INSEE	ZAC des Chauffours Delle (60202)	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
ajustement compte suite a pas vente

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-605-90 : Achats de matériel, équipements et travaux	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-71355-90 : Variation des stocks de terrains aménagés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	298 100,00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	298 100,00 €
D-608-90 : Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	0,00 €	3 900,00 €	0,00 €	0,00 €
R-796-90 : Transferts de charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 900,00 €
TOTAL 043 : Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00 €	3 900,00 €	0,00 €	3 900,00 €
D-66111-90 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	3 900,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	3 900,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7015-90 : Ventes de terrains aménagés	0,00 €	0,00 €	369 900,00 €	0,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	369 900,00 €	0,00 €
R-774-90 : Subventions exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	35 700,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	35 700,00 €
Total FONCTIONNEMENT	40 000,00 €	7 800,00 €	369 900,00 €	337 700,00 €
INVESTISSEMENT				
D-3555-90 : Terrains aménagés	0,00 €	298 100,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	298 100,00 €	0,00 €	0,00 €
R-168751-90 : GFP de rattachement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	106 900,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	106 900,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	298 100,00 €	0,00 €	106 900,00 €
Total Général		266 900,00 €		74 700,00 €

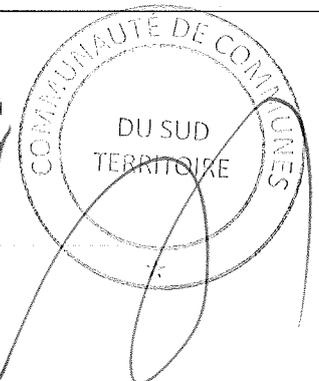
Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver la Décision Modificative N°1 du Budget annexe de la Zac des Chauffours à Delle selon le tableau ci-dessus.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Le Président,

**Le Président
Christian RAYOT**



Et publication ou notification le **MARDI 19 DEC. 2023**

Le Président,

**Le Président
Christian RAYOT**

